

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

## DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE  
D'INTERVENTION : **ISIGNY-OMAHA INTERCOM** (Département du Calvados)

DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL INTERCOM : Sous réserve de la production d'une délibération du Conseil de l'Intercom sollicitant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat des biens dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Ancien hôtel désaffecté comprenant 3 bâtiments en R + 1 + C, édifié sur la parcelle cadastrée section **AD 74** pour 1 567 m<sup>2</sup> sur le territoire de la Commune du **MOLAY LITTRY**.

PLU : Zone UC ; secteur urbain ou seulement résidentiel de la commune ayant vocation à recevoir de l'habitat et toute activité ou équipement normalement lié et compatible avec la vocation résidentielle dominante. Le secteur UC correspond à la zone centrale du bourg où l'urbanisation est la plus dense

PROJET : Équipements publics de centralité en lien avec une étude de centre bourg menée avec le CAUE.

COMITÉ D'ENGAGEMENT : **20 mars 2018 – Avis favorable**

PROPRIÉTAIRE : **Indivision DOLLEY/BORTOLETTI**

ÉVALUATION  
DOMANIALE : 05 mars 2018 – 152 000 € ± 25 %

IMPUTATION : **Compte n° 950 221- ISIGNY-OMAHA INTERCOM "LE MOLAY-LITTRY Hôtel du Marché"**  
**Enveloppe projet : 203 000 €**

Décision emportant acceptation de la délégation du droit de préemption

17 MAI 2018  
l'Adjoint au Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales  
chargé du pôle "politiques publiques"

/FDL  
Dominique LEPETIT

ROUEN le 11 avril 2018

Le Directeur Général  
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL